

SCP Hubert CHASTEL
17 rue Jacques Chaban Delmas
34300 AGDE
Commissaire de Justice Associé

PROCES VERBAL DE RECOLEMENT D'INVENTAIRE

SUITE A PROCEDURE COLLECTIVE

SECOND ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

ET LE VINGT-HUIT JUILLET

A la demande du :

Greffe du Tribunal de Commerce, sis 93 avenue du Président Wilson à 34500 BEZIERS, agissant poursuites et diligences de son Greffier domicilié en cette qualité au siège.

Lequel nous expose :

"Que suivant jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Béziers à l'audience du 13.05.2026 la SARL MAISON ROQUE, 11 Avenue Saint-Vincent 34300 AGDE, a été déclarée en Redressement Judiciaire et que suivant jugement en date du 15.07.2026, le Tribunal de Commerce de Béziers a prononcé la conversion en Liquidation Judiciaire."

Qu'il nous requiert à l'effet de dresser le recollement et la prise des actifs dépendant de cette procédure."

C'est pourquoi,
Déférant à cette réquisition,

Nous Hubert CHASTEL, Commissaire de Justice Associé au sein de la SCP H. CHASTEL à la résidence d'Agde, 34300, 17 rue Jacques Chaban Delmas, soussigné,

Certifions nous être transporté ce jour au 11 Avenue Saint-Vincent 34300 AGDE où là étant nous rencontrons Monsieur ROQUE Julien, gérant de la SARL MAISON ROQUE, et Monsieur FIGUERAS Louis, employé par la Société « Aux Délices d'Anaïs », en présence de qui nous avons procédé au récolement d'inventaire ci-après :

Je constate que Monsieur FIGUERAS récupère le fonds de caisse d'un montant de 90 €, les deux terminaux de paiement électronique (CB), un téléphone portable ainsi que ses effets personnels.

Monsieur FIGUERAS Louis et Monsieur ROQUES Julien me déclarent que le matériel suivant est propriété de la SARL « Aux Délices d'Anaïs » :

- 1 cave à vin « Coldis »
- 1 vitrine à pâtisserie « GGM Gastro »
- 1 armoire en inox
- 1 téléviseur Samsung
- 1 caisse enregistreuse
- 1 lave-verres
- 8 tables
- 16 chaises
- 2 tables hautes
- 5 tabourets
- 1 pompe à bière
- 1 four à pizza
- 1 réfrigérateur-congélateur
- 1 table en plastique
- 1 saladette
- 1 meuble vitré à trois portes
- 2 tables hautes
- 4 tabourets
- 1 machine sous vide
- 1 four micro-ondes
- 1 meuble en inox à deux portes
- 1 petite table en inox
- 1 grande table en inox
- 1 congélateur à glaces
- 1 armoire réfrigérée positive en inox
- 1 réfrigérateur de marque Aya

Monsieur ROQUE Julien me déclare que le matériel suivant est propriété de la SARL «Maison Roque» :

BOULANGERIE :

- Deux pétrins
- Une façonneuse

- Un tour boulanger
- Une peseuse «
- Un batteur «
- Un laminoir «
- Une table de boulangerie mobile
- Une table inox «
- Un four à soles cinq étages «
- Un petit four ventilé d'une capacité de neuf grilles
- Un grand four ventilé d'une capacité d'un chariot «
- Deux tables inox
- Une étagère inox

PÂTISSERIE :

- Un tour réfrigéré quatre portes
- Un batteur
- Une cellule de surgélation «
- Une plonge «
- Une table inox
- Un congélateur (Gérard Cabiron) «
- Un petit réfrigérateur «
- Une hotte aspirante

FROID :

Chambres de pousse

- Une chambre de pousse d'une capacité de dix échelles (hors service)
- Une chambre de pousse d'une capacité de quatre échelles (hors service)
- Deux petites chambres de pousse hors service

Chambre froide négative

- Une chambre froide négative intérieure «
- Une chambre froide négative extérieure «

Chambre froide positive

Une chambre froide positive «

ESPACE VENTE :

- Une banque à chocolat hors service
- Deux vitrines réfrigérées positives (quatre et trois plaques)
- Une banque sèche viennoiserie
- Une vitrine négative quatre faces «
- Un congélateur libre-service avec bac et étagères

- Deux armoires à boissons
- Un arrière de bar trois portes
- Une trancheuse
- Trois cuves inox
- Une panetière
- Un meuble de rangement
- Une caisse enregistreuse

MATÉRIELS DIVERS :

- Quatre échelles de four, quatre échelles inox et vingt échelles inox (manquantes)
- Quinze échelles
- Six panières à pain

CONCERNANT LE STOCK :

Aucun stock.

CONCERNANT LE MATERIEL EN LOCATION, EN LEASING OU EN DEPOT :

Aucun matériel en location, en leasing ou en dépôt.

CONCERNANT LES VEHICULES :

Aucun véhicule.

CONCERNANT LE PERSONNEL :

Aucun employé.

CONCERNANT LA COMPTABILITE :

Pas de comptable.

N'ayant plus à procéder, je me suis retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal fait pour servir et valoir ce que de droit à mon requérant.

